



Rencontre d'information
Mardi 8 novembre 2005
Présentation : Noëlle Mollière

Maison de l'environnement, des sciences et du développement durable
de Saint-Quentin-en-Yvelines, à Magny-les-Hameaux

Sommaire

- 1 - Contexte**
- 2 - Besoins locaux**
- 3 - Constats**
- 4 - Élaboration du projet**
- 5 - Domaine du Mérantais et Gérondicap**
- 6 - Convention Pfizer**
- 7 - Les dispositifs** Quoi ?
 Qui ?
 Quand ?
 Bénéfices attendus
- 8 - Chronologie de fonctionnement**
- 9 - Conclusion**
- 10 - Remerciements**

Contexte National

Principaux cadres du projet

- Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale : « le droit des personnes au cœur des politiques sociales »
- Loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées (CNSA)
- Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (décentralisation)
- Loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées
- Loi du 26 juillet 2005 relative au développement des services aux personnes

Contexte Départemental

Schéma transversal seconde génération d'organisation sociale et médico-sociale du département des Yvelines 2003 / 2008

De la prise en compte de la parole de l'utilisateur

Proximité de l'action médico-sociale,
Importance donnée à la qualité de vie à domicile,
Plébiscite donné aux coordinations gérontologiques et aux accueils de jour en faveur des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer
Souhait des personnes en situation de handicap d'une meilleure insertion en milieu ordinaire (accessibilité, mobilité, participation sociale).

.....et de l'analyse des professionnels

sont nées des orientations prioritaires développées en « fiches actions » dans les volets « personnes âgées et handicapées » sur lequel le projet a pris appui.

Mise en œuvre sur le département des Coordinations « Handicap » locales et de la future Maison du handicap.

Contexte de proximité

Le projet s'inscrit à SQY dans les actions prioritaires de la Communauté d'agglomération au sein du Contrat de ville 2000 / 2006 qui définit dès 1999 comme une nécessité première
« *d'élaborer des réponses adaptées aux besoins des personnes âgées* »

Dans la droite ligne de cette orientation, **l'Institut de Promotion de la Santé** constitue une expérience originale de **mise en réseau** et de coordination des **acteurs** sanitaires et sociaux à l'échelle communautaire.

Le projet Gérondicap est le **résultat concret** de ces actions prioritaires et du contexte global préalablement décrit. Il prend forme avec l'acquisition du site du Mérantais de Magny-Les-Hameaux et la programmation d'ouverture fin 2007 en raison des contraintes d'adaptation du bâti.

Recensement des besoins à l'échelle territoriale

- 1999 : Enquête diagnostic gérontologique à SQY
(SAN / Observatoire de la Santé Dr FAUVEL)
- 2000 : Etude EIDER/IDAP sur les attentes et les besoins en emplois de proximité des saint-quentinois
(PLIE / I P S / Associations / OPCA / Coordination gérontologique)
- 2002 : Enquête sur les situations de vie des personnes handicapées prises en charge ou suivies par des établissements et services médico-sociaux des Yvelines
(Conseil Général / cadre schéma)
- 2003 : Enquête sur les besoins en services de proximité des + de 75 ans
(I P S / Observatoire de la ville / CCAS / HGMS / Coordination gérontologique / Associations)

Et avant la fin du mois, lancement d'un état des lieux afin d'établir une photographie du parcours et de l'accompagnement des personnes en manque d'autonomie (gérontologie/handicap)

Constats

- Nombre insuffisant de places en accueil de jour pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.
- L'augmentation de l'espérance de vie concerne aussi les personnes en situation de handicap et leur famille (les personnes handicapées mentales entrent dans la vieillesse bien avant 60 ans....)
- Besoins non satisfaits en matière de soutien à domicile et d'information centralisée sur les services
- Repérage de réelles difficultés dans le secteur de l'aide à domicile, département gérontologie et handicap
 - Difficultés de recrutement pour les organismes de services aux personnes
 - Manque de qualification des intervenants (moins de 10 %)
 - Formation limitée à 40 heures par an et par personne (mandataire) alors que le DEAVS comprend 900 heures de théorie/pratique...

Exemples d'actions partenariales ayant permis l'élaboration du projet

- Formation de 50 intervenants à domicile (cadre PRS)

Partenaires : I P S / GRETA- Lycée Matisse / CCAS / Associations / Coordination gérontologique / CARMAD.....

Excellents résultats

Découverte aussi de problématiques liées à la mixité des intervenants gérontologie et handicap et de la nécessité d'adapter les formations aux 2 types de prise en charge.

- Expérimentation d'un Comité Technique Local

Partenaires : DDTEFP / ANPE / AGEFOS-PME / Conseil Général / PLIE / I P S / CRIF / Associations / Organismes de formation / FEPEM / CNFPT...

CTL regroupant financeurs, organismes de formation et employeurs pour construire des parcours de formation individualisés. Expérience de mise en réseau réussie et enrichissante.

- Étude de besoins en lien avec l'ouverture de la CHL

Partenaires : Site pour la Vie Autonome / ESCAVIE / Fondation Garches / APF / IES / FENCICAT...

Rencontres et échanges sur les problématiques des personnes en situation de handicap à domicile – recensement de besoins importants en aides techniques à tout âge.

Le projet développé

dans le Domaine du Mérantais à Magny-Les-Hameaux

a pour nom **GERONDICAP**

Le Domaine du Mérantais

est le site sur lequel seront développés simultanément des services touchant à la **g**érontologie et au handicap**cap**



c'est la mutualisation
des moyens pour mieux s'adapter à des
situations individuelles et plurielles,
quelle que soit l'origine de la perte
d'autonomie à domicile.



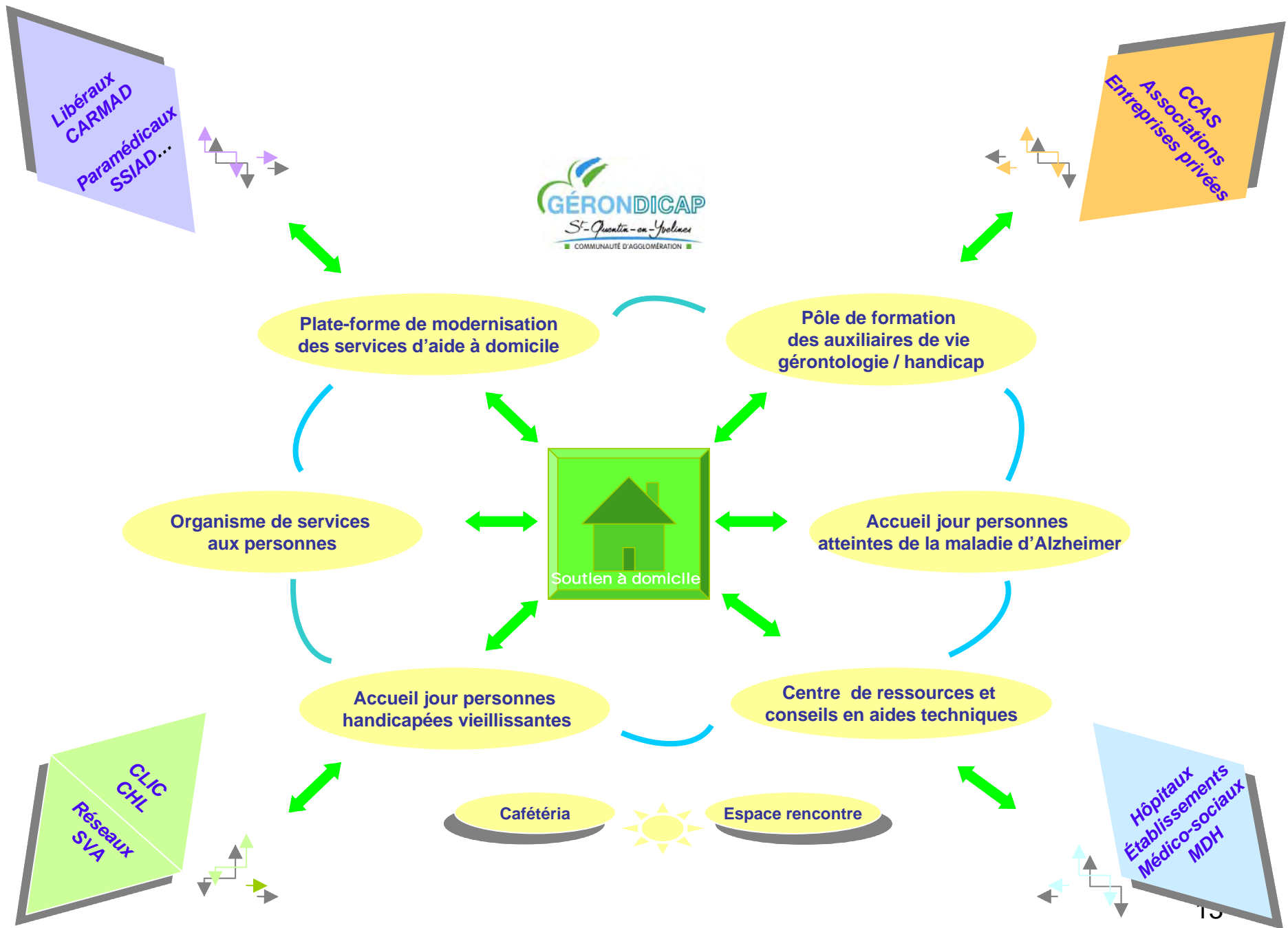
Les missions du pôle médico-social GERONDICAP

Elles sont au service de la population vieillissante et/ou en situation de handicap et ont pour objectifs de :

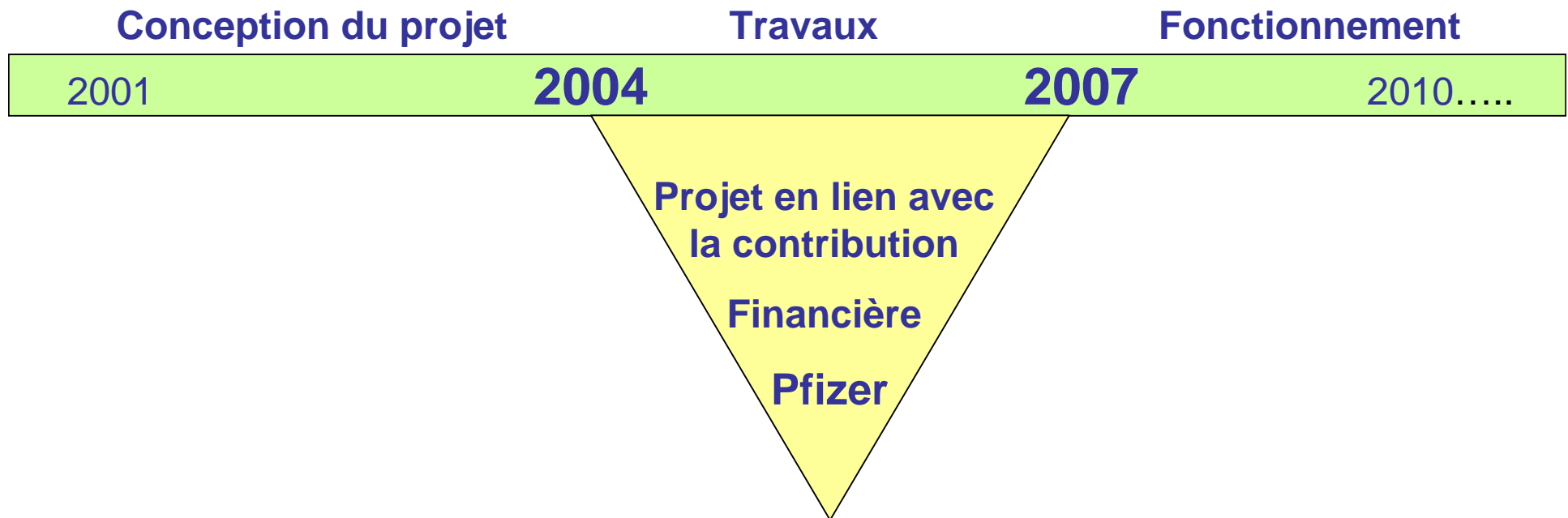
- ◇ Faciliter l'accès à des prestations de qualité en matière d'aides humaines et/ou d'aides techniques afin de contribuer à la préservation de l'autonomie à domicile,
- ◇ Accompagner dans la vie quotidienne et sociale les personnes désirant demeurer chez elles quels que soient leur âge ou leur incapacité,
- ◇ Soutenir les familles.

C'est un projet citoyen innovant qui nous concerne tous au-delà du titre professionnel.

Ce pôle comprend les dispositifs suivants :



**Projet global de la Communauté d'agglomération
sur le site du Mérantais**



**Dans le cadre de la Loi de modernisation sociale,
Soutien financier à certains axes du programme GERONDICAP,
Revitalisation du bassin.**

Présentation de chaque dispositif

Quoi ? Qui ? Quand ? Où ?

Bénéfices attendus

Pôle de formation aux métiers d'aide à domicile

- QUOI ?** Formations initiales et continues des intervenants à domicile dans le domaine de la gérontologie et du handicap - VAE
- QUI ?** Porteur : un appel d'offres sera lancé au 1^{er} semestre 2006
Financement par le centre de formation retenu, subvention CRIF possible.
- QUAND ?** *Depuis octobre 2005, en attendant l'ouverture du pôle de F°, mise en œuvre de programmes de formations dans le cadre de la convention CA / Pfizer / Sodie. Aujourd'hui, 85 personnes sont inscrites et 400 personnes seront formées d'ici juin 2006 – (renouvellement jusqu'à fin 2007)*
- OÙ ?** Sur le territoire des 15 communes (voir plaquette)
- Bénéfices attendus** Qualification des intervenants : du 1^{er} secours aux formations spécialisées, jusqu'à l'unité 5 du DEAVS...
Recrutements facilités, création d'emplois
Amélioration de la qualité du soutien à domicile
Développement de la professionnalisation

Plate-forme de modernisation des organismes de services aux personnes

- QUOI ?** Mutualisation de moyens humains et d'outils professionnels des organismes de services aux personnes à domicile. Structuration de la profession. Mise en œuvre de services innovants. Construction de parcours de formations.
- QUI ?** Porteur : AMADOM
Tout OSP peut être librement adhérent.
Cofinancement : FMAD / CNSA, Conseil Général, DDTEFP, CRIF, ANPE, PFIZER.
- QUAND ?** Agrément à titre expérimental pour 2 ans (dossier en cours).
Après l'accord de financement, mise en œuvre le 15 décembre 2005 pour un an, reconductible une année après évaluation.
- OÙ ?** A Saint-Quentin-en-Yvelines (précision en décembre)

Bénéfices attendus : Qualité et lisibilité de l'offre de services d'aide à domicile pour la population et les acteurs, structuration des services et travail en réseau, création de services innovants (services 7 j / 7, garde itinérante + nuit...)
Professionnalisation du secteur, création d'emplois.

Un organisme de services aux personnes

- QUOI ?** Services d'aide à domicile auprès de la population locale
- QUI ?** Porteur : à définir
Financement par le porteur, subvention CRIF possible.
- QUAND ?** Dès le 1^{er} janvier 2006, aide au démarrage possible dans le cadre de la convention Pfizer.
- OÙ ?** A Saint-Quentin-en-Yvelines (lieu à préciser) avant l'ouverture du Mérantais.
- Bénéfices attendus :** Développement de l'activité sur le territoire et création d'emplois.

Accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer

QUOI ? 20 places (dont 10 à Plaisir) – ouverture 6 jours / semaine
Stimulation cognitive des malades, activités de socialisation
jardinage, esthétique, revue de presse, pâtisserie...
permet un répit pour les familles et propose 1 soutien aux aidants.

QUI ? Porteur : Hôpital Gériatrique Médico-Social de Plaisir +
partenariat avec l'antenne France Alzheimer de SQY.
Autorisation de fonctionnement en septembre 2004.
Financement : Conseil Général des Yvelines.

QUAND ? Fin 2007 sur le site du Mérantais.

Bénéfices attendus : Lien avec le département de neuropsychogériatrique
de l'HGMS,
Meilleure qualité de vie pour les aidants,
Accompagnement de la personne et de sa famille,
Conseils et aides pour les professionnels.

Avant l'ouverture : 2 Groupes de paroles pour les familles sont organisés par
l'antenne France Alzheimer de SQY- Financement par France Alzheimer et Pfizer.

Accueil de jour pour personnes vieillissantes en situation de handicap

QUOI ?

15 places - 5 jours par semaine - demi-externat destinées en 1er lieu aux ouvriers vieillissants des CAT, dès 40 ans
Ouverture du champ relationnel
Participation à des activités de loisirs, de sports, de jardinage...
Les familles partenaires sont impliquées dans le projet individualisé.

QUI ?

Porteur : Association Insertion Éducation et Soins
Autorisation de fonctionnement en cours – CROSMS en déc 05
Financement : Conseil Général et DDASS pour les éducateurs.

QUAND ?

Fin 2007 sur le site du Mérantais

Bénéfices attendus :

Meilleure qualité de vie pour les aidants,
Préservation du lien social,
Conseils et aides pour les professionnels.

Centre de ressources et de conseils en aides techniques

- QUOI ?** Lieu ressource pour proposer et tester différentes solutions techniques et domotiques avec l'aide d'un ergothérapeute afin d'améliorer la situation quotidienne du handicap ou de la perte d'indépendance à la maison quel que soit l'âge.
Lieu destiné aussi aux professionnels (information / formation).
- QUI ?** Porteur : non déterminé à ce jour
Le projet est à l'étude avec des professionnels tels que ESCAVIE, Fondation Garches, APF, SVA, IES, FENCICAT.
Un groupe de travail pose actuellement les bases concrètes du projet (budget prévisionnel, recherche de financements idoines...).
- QUAND ?** Fin 2007 sur le site du Mérantais
- Bénéfices attendus :** Informations objectives sur les aides,
Meilleure qualité de vie à domicile,
Conseils, aides et formations pour les professionnels,
Partenariat privilégié avec les libéraux – CARMAD.

21

Professionnels intéressés, votre participation au groupe de travail à l'I P S est la bienvenue.

En résumé

1 dispositif est opérationnel depuis octobre 2005 :

Mise en œuvre de formations en attendant l'ouverture du pôle de formation

1 dispositif sera opérationnel pour la fin d'année 2005 :

La plate-forme de modernisation de l'aide à domicile

1 dispositif sera opérationnel en 2006 :

L'organisme de services aux personnes

3 dispositifs ouvriront fin 2007 :

Les 2 accueils de jour,

Le centre de ressources et de conseils en aides techniques.



Conclusion

- Le soutien à domicile, c'est avant tout du **lien social**,
- L'accent doit être mis en priorité sur la nécessité que **chacun ait sa place** dans notre société et qu'il lui soit donné le plus longtemps possible les moyens de mener **une vie indépendante**.

Remerciements à tous les partenaires
qui ont permis la réalisation de ce projet.

État
Région
Conseil Général et la DASDY
Villes et CCAS
Associations,
Établissements,
Organismes de formation,
Libéraux
Réseaux
Coordinations
Sociétés privées
Usagers

.....

